

**Intervention d'Alfred MARIE-JEANNE,
Président de la Collectivité Territoriale de Martinique
Commission ad 'hoc octroi de mer - fiscalité
Point sur l'avancement des travaux de reconduction du dispositif d'octroi
de mer.
vendredi 29 Janvier 2021 à 11 heures en visio conférence**

Mesdames et Messieurs, acteurs et partenaires,

La fin de la négociation sur la reconduction du régime de différentiels d'octroi de mer mobilise l'ensemble des acteurs des outre-mer à l'annonce d'une proposition de la Commission Européenne de modifier le contenu du dispositif.

Il ressort en effet que les services de la Commission proposerait de remettre en question les différentiels consentis aux productions des Régions d'Outre-Mer justifiant de moins de 5% et de plus de 90% de part de marché.

C'est pour faire le point et annoncer l'état des négociations que le Directeur adjoint du cabinet du ministre des outre-mer, Monsieur Mathieu LEFEBVRE a organisé ce lundi 25 en visio avec l'ensemble des représentants des Collectivités d'outre-mer en charge de l'octroi de mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte) une réunion d'information.

Ces représentants ont à cette occasion, unanimement :

- Réaffirmé leur attachement au dispositif de différentiels actuel,
- Dénoncé la démarche communautaire qui mettrait à mal les nouvelles productions innovantes des territoires,
- Demandé à l'Etat français de réaffirmer clairement cette position défendue par l'ensemble des Collectivités,
- Réclamé une transparence du gouvernement dans la négociation en les informant régulièrement des avancées du dossier,

Les autorités françaises semblent avoir pris la mesure de nos positions et auraient fait savoir que :

- Tous les produits introduits par les territoires seraient repris dans le projet de Décision
- Le seuil d'assujettissement a été relevé à 550 000 € conformément à la demande des Collectivités
- La discussion sur les 90% et 5% est cependant toujours en cours.

Le ministère s'est engagé à informer les représentants des Régions d'Outre-Mer des évolutions de la négociation.

Dans un souci de transparence et faisant suite à l'échange que j'ai eu avec les socio-professionnels le mardi 19 janvier dernier, il a été décidé d'organiser cette réunion de la Commission ad'hoc octroi de mer fiscalité pour informer les acteurs de cette démarche.

J'espère que cette réunion puisse déboucher aussi sur une stratégie d'actions à conduire ansam ansam.

Car au-delà de l'objectif de soutenir la production, il convient de rappeler que l'octroi de mer est un outil-clé d'affirmation de l'autonomie fiscale des collectivités et surtout une ressource déterminante de leur budget respectif ; ne l'oublions pas

Remerciements pour votre mobilisation.

Mési anpil, mési anchay

Et bonne réussite à nos travaux

Alfred MARIE-JEANNE

Président de la Collectivité Territoriale de Martinique